

Le 15/07/2026 à Saintry-sur-Seine

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Point de situation sur l'information aux familles publiée le 29 juin 2026 concernant une situation préoccupante impliquant un membre de l'équipe périscolaire.

Comme elle s'y était engagée, la Ville de Saintry-sur-Seine souhaite informer les familles et les habitants avec transparence et responsabilité concernant la situation d'un animateur du service périscolaire.

La phase d'enquête étant désormais terminée, la Municipalité est en mesure d'apporter des précisions complémentaires, dans le respect de la procédure judiciaire, de la protection des mineurs et de la présomption d'innocence.

Contrairement à ce que certaines publications ou interprétations diffusées sur les réseaux sociaux ont pu laisser penser, **aucun fait à caractère sexuel n'est reproché à cet animateur dans le cadre de cette procédure.**

Le tribunal doit examiner, d'ici la fin de l'année, un fait concernant des tapes sur les fesses qui aurait été commis sur un enfant mineur de moins de 15 ans, entre le 1^{er} janvier 2022 et le 31 décembre 2024.

Dans l'attente de la décision de justice et par mesure de prudence, l'animateur ne sera pas réintégré auprès des enfants. À ce jour, aucun autre fait le concernant n'a été porté à la connaissance de la Municipalité ou, selon les informations dont elle dispose, des enquêteurs.

La Ville rappelle que l'animateur demeure présumé innocent tant qu'aucune décision de justice définitive n'est intervenue. Elle appelle chacun à faire preuve de responsabilité et à ne pas relayer de rumeurs susceptibles de porter atteinte aux personnes concernées.

La Municipalité restera pleinement vigilante. La sécurité, la protection et le bien-être des enfants demeurent une priorité absolue, qui impose d'agir avec sérieux, prudence et responsabilité.

La municipalité continuera également d'être pleinement aux côtés des équipes du périscolaire, dans le strict respect des lois de la République et du principe fondamental de la présomption d'innocence.

Patrick RAUSCHER

Maire de Saintry-sur-Seine